Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Date de convocation :
Mardi 18 octobre 2022

Nombre de délégués :

En exercice :	**14**
Présents :	**9**
Votants :	**14**
Dont procuration :	**5**
Pour :	**14**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

Délibération n° D_2022_032

Objet :

Tarifs 2023 aux services rendus

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Pascale BOUSSARD, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT.

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD ayant donné pouvoir à Sandrine DE SA, Pascale BOUSSARD ayant donné procuration à Marie-Thérèse GUILLEMIN, Cédric MATHIEU ayant donné pouvoir à Françoise LENORMAND-RUELLE, Jocelyne MIGLIORE ayant donné pouvoir à Dominique POMMIER, Laure PAROT ayant donné procuration à Jean-Maxence BOUXIN.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Françoise LENORMAND-RUELLE

Comme chaque année à cette période, il convient de proposer les modifications tarifaires à appliquer pour l'année à venir.

Les nouvelles propositions ont été présentées à la commission des finances lors de la réunion du 16 novembre dernier.

Vu l'exposé de Liliane MARTIN, Adjointe aux finances présentant les tarifs :

- De locations de salles et chauffage,
- De concessions de cimetières,
- Des droits et occupation du domaine public,
- Des services divers,
- Des loyers et charges des logements communaux,
- Des services périscolaires,
- De l'accès aux bords de Marne.

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et Liliane MARTIN adjointe aux finances et après délibération,

Le conseil municipal adopte les tarifs proposés pour l'année 2023 selon le tableau ci-joint en annexe et rappelle que les tickets CESU ne sont plus admis pour le paiement de la garderie compte tenu des frais importants supportés par la commune par la procédure CESU.

Fait à COMPERTRIX, le 25 octobre 2022

Extrait certifié conforme,
M. Pascal LEFORT,
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Envoyé en préfecture le 27/10/2022
Reçu en préfecture le 27/10/2022
Affiché le 27/10/22
ID : 051-215101494-20221025-D_2022_032-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

Date de convocation :
Mardi 18 octobre 2022

Nombre de délégués :

En exercice :	14
Présents :	9
Votants :	14
Dont procuration :	5
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n°D_2022_033

Objet :

Admissions en non-valeur

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Pascale BOUSSARD, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT.

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD ayant donné pouvoir à Sandrine DE SA, Pascale BOUSSARD ayant donné procuration à Marie-Thérèse GUILLEMIN, Cédric MATHIEU ayant donné pouvoir à Françoise LENORMAND-RUELLE, Jocelyne MIGLIORE ayant donné pouvoir à Dominique POMMIER, Laure PAROT ayant donné procuration à Jean-Maxence BOUXIN.

Secrétaire de séance : Françoise LENORMAND-RUELLE

Madame le Trésorier de Châlons-en-Champagne informe la commune que des créances sont irrécouvrables dans l'état actuel des recherches.

Ainsi, elle demande l'admission en non-valeur de titre de recettes pour des services divers pour un montant total de 281,69€. La trésorière a précisé que les poursuites peuvent aboutir en cas de nouveau éléments permettant aux services de recouvrer les dettes. La commune pourra examiner et fournir des éléments à la direction des finances.

Vu l'exposé de Pascal LEFORT, le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après délibération le conseil municipal décide :

- D'admettre en non-valeur la somme de 281,69€, un mandat sera émis à l'article 6541.

Fait à COMPERTRIX, le 25 octobre 2022

Extrait certifié conforme.
M. Pascal LEFORT,
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX
MARNE

Envoyé en préfecture le 27/10/2022
Reçu en préfecture le 27/10/2022
Affiché le 27/10/22
ID : 051-215101494-20221025-D_2022_033-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Date de convocation :
Mardi 18 octobre 2022

Nombre de délégués :

En exercice :	14
Présents :	9
Votants :	14
Dont procuration :	5
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	3

Délibération n° D_2022_034

Objet :

Avis du projet de programme local de l'habitat 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Pascale BOUSSARD, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT.

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD ayant donné pouvoir à Sandrine DE SA, Pascale BOUSSARD ayant donné procuration à Marie-Thérèse GUILLEMIN, Cédric MATHIEU ayant donné pouvoir à Françoise LENORMAND-RUELLE, Jocelyne MIGLIORE ayant donné pouvoir à Dominique POMMIER, Laure PAROT ayant donné procuration à Jean-Maxene BOUXIN.

Secrétaire de séance : Françoise LENORMAND-RUELLE

L'article L.302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation dispose que *« Le Programme Local de l'Habitat est établi par un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour l'ensemble de ses membres. Il définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ».*

Il s'agit donc d'un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat.

En prévision de la fin du Programme local de l'habitat 2015-2020, le conseil communautaire a décidé de lancer la procédure d'élaboration du nouveau Programme local de l'habitat de l'Agglomération de Châlons-en-Champagne par délibération n°2021-68 du 22 avril 2021. Dans l'attente de l'élaboration du nouveau PLH, le Programme local de l'habitat 2015-2020 a été prorogé de deux années supplémentaires, soit jusqu'au 15 juillet 2022 (délibération n°2022-105 du 23 juin 2022).

Pour élaborer la nouveau PLH 2023-2028, un travail partenarial associant les Maires et élus municipaux, et les acteurs locaux de l'habitat (État, bailleurs sociaux, Agence d'urbanisme…) a été mis en œuvre. Ce partenariat s'est organisé autour de :

- L'information régulière des communes tout au long de la démarche en Bureau communautaire, en Séminaire des Maires et en Conférence des Maires ainsi que par la diffusion de deux lettres d'information,
- La rencontre individuelle de l'ensemble des communes du territoire lors de la phase bilan et de diagnostic, ainsi que lors de la déclinaison territoriale du programme d'actions,
- L'association de l'ensemble des acteurs tout au long de la démarche (phase diagnostic, phase orientation et programme d'action) ainsi que lors des instances décisionnelles (comité de pilotage).

Envoyé en préfecture le 27/10/2022
Reçu en préfecture le 27/10/2022
Affiché le 27/10/22
ID : 051-215101494-20221025-D_2022_034-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Date de convocation :
Mardi 18 octobre 2022

Nombre de délégués :

- En exercice : 14
- Présents : 9
- Votants : 14
- Dont procuration : 5
- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 3

Délibération n°
D_2022_034

Objet :

Avis du projet de programme local de l'habitat 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Pascale BOUSSARD, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT.

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD ayant donné pouvoir à Sandrine DE SA, Pascale BOUSSARD ayant donné procuration à Marie-Thérèse GUILLEMIN, Cédric MATHIEU ayant donné pouvoir à Françoise LENORMAND-RUELLE, Jocelyne MIGLIORE ayant donné pouvoir à Dominique POMMIER.

Secrétaire de séance : Françoise LENORMAND-RUELLE

Le projet de PLH 2023-2028 est décliné en trois axes prioritaires relatifs à l'habitat sur le territoire :

- **Axe 1 : Accompagner la transition environnementale et énergétique** des modes d'habiter en garantissant la qualité de vie des habitants et l'attractivité résidentielle du territoire : une dynamique de revalorisation du parc existant entamée dans le PLH 2015-2020 à poursuivre et orienter vers la mobilisation des potentiels disponibles, pour répondre aux besoins diversifiés du territoire en logements
- **Axe 2 : Amorcer le rééquilibrage résidentiel** sur l'ensemble du territoire tout en répondant aux besoins liés à la transition démographique et aux besoins spécifiques des ménages les plus fragiles : favoriser un rééquilibrage résidentiel tant en termes d'offres de logements (complémentarité des parc privé et public, typologies développées, réponses aux besoins des ménages fragiles et prioritaires, aux besoins territorialisés, développer de l'offre en accession) que de répartition de ces offres (limiter la concentration de l'offre locative dans le cœur urbain, développer du locatif social dans les autres secteurs)
- **Axe 3 : Porter une politique de l'habitat cohérente et partagée**, en lien avec le futur PLUi : affirmation du rôle de pilote de la politique communautaire de l'habitat par la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, en se dotant notamment d'outils d'expertise, en s'appuyant sur un réseau de partenaires diversifiés ; afin de porter une politique cohérente et partagée.

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Date de convocation :
Mardi 18 octobre 2022

Nombre de délégués :

En exercice :	14
Présents :	9
Votants :	14
Dont procuration :	5
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	3

Délibération n° D_2022_034

Objet :

Avis du projet de programme local de l'habitat 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Pascale BOUSSARD, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT.

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD ayant donné pouvoir à Sandrine DE SA, Pascale BOUSSARD ayant donné procuration à Marie-Thérèse GUILLEMIN, Cédric MATHIEU ayant donné pouvoir à Françoise LENORMAND-RUELLE, Jocelyne MIGLIORE ayant donné pouvoir à Dominique POMMIER.

Secrétaire de séance : Françoise LENORMAND-RUELLE

De ces trois axes en découlent dix leviers déclinés en actions.

Pour l'Axe 1 :

1. **Agir sur le parc vacant**
2. **Revaloriser le parc existant**
3. **Mener une stratégie foncière volontariste**, mettant notamment l'accent sur la mobilisation des friches et dents creuses pour un retour à la centralité

Pour l'Axe 2 :

4. **Agir sur une offre nouvelle en accession** à la propriété dans le **cœur urbain**
5. **Encourager l'accession à la propriété** pour les ménages, notamment dans la ville centre
6. **Intervenir sur le rééquilibrage de l'offre locative sociale** au sein de l'agglomération
7. **Diversifier le parc locatif social** en réponse aux besoins liés au **parcours résidentiel**
8. **Diversifier et adapter le parc** en réponse aux **besoins spécifiques**

Pour l'Axe 3 :

9. **Animer la politique communautaire de l'habitat**
10. **Assurer le suivi et l'évaluation de la politique communautaire de l'habitat**

Le PLH 2023-2028 se veut être un PLH de transition dans un contexte législatif en forte évolution (loi Climat et Résilience), permettant d'anticiper la mise en œuvre du futur PLUi.

Au vu de ces éléments, il est proposé :

- d'arrêter le projet de PLH 2023-2028 annexé à la présente délibération,

d'autoriser le Président à engager la procédure réglementaire liée à l'arrêt puis à l'approbation du projet de PLH en sollicitant dans un premier temps l'avis des communes membres de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Châlons-en-Champagne compétente en matière de SCoT.

Au vu des avis exprimés, le Conseil communautaire procèdera par la suite à un second arrêt du projet pour transmission pour avis au Préfet de la Marne avant transmission au Préfet de Région qui soumettra le projet à l'avis du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement.

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Date de convocation :
Mardi 18 octobre 2022

Nombre de délégués :

En exercice :	14
Présents :	9
Votants :	14
Dont procuration :	5
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	3

Délibération n° D_2022_034

Objet :

Avis du projet de programme local de l'habitat 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Tommy ARCHIMBAUD, Pascale BOUSSARD, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT.

VOTE PAR PROCURATION : Tommy ARCHIMBAUD ayant donné pouvoir à Sandrine DE SA, Pascale BOUSSARD ayant donné procuration à Marie-Thérèse GUILLEMIN, Cédric MATHIEU ayant donné pouvoir à Françoise LENORMAND-RUELLE, Jocelyne MIGLIORE ayant donné pouvoir à Dominique POMMIER.

Secrétaire de séance : Françoise LENORMAND-RUELLE

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,
VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne,
VU les dispositions du Code de la construction et de l'habitation,
VU la délibération n°2021-068 du 22 avril 2021 relative au lancement de la procédure d'élaboration du programme local de l'habitat 2022-2028 de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne,
VU la délibération n°2021-108 du 24 juin 2021 relative à la prorogation d'un an du Programme Local de l'Habitat 2015-2020 de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne,
VU la délibération n°2021-219 du 16 décembre 2021 relative à la validation du bilan final du Programme Local de l'Habitat 2015-2020,
VU la délibération n°2022-105 du 23 juin 2022 relative à la prorogation d'une année supplémentaire du Programme Local de l'Habitat 2015-2020 de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne,
VU l'avis de la Commission Habitat et Cohésion Sociale du 06 septembre 2022,
VU l'avis de la Commission Affaires Générales et Budgétaires du 14 septembre 2022,
VU l'avis du Bureau communautaire du 15 septembre 2022,
VU la délibération n°2022-155 de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Emet un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

Fait à COMPERTRIX, le 25 octobre 2022

Extrait certifié conforme.
M. Pascal LEFORT
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Envoyé en préfecture le 27/10/2022
Reçu en préfecture le 27/10/2022
Affiché le 27/10/22
ID : 051-215101494-20221025-D_2022_034-DE

Annexe à la délibération D_2022_032
Tarifs 2023

Tarifs location de Salles et services au 1er janvier 2023

	1/2 journée 2023						Journée 2023						Week-end 2023					
	Compertriats	30%	70%	Extérieurs	30%	70%	Compertriats	30%	70%	Extérieurs	30%	70%	Compertriats	30%	70%	Extérieurs	30%	70%
SALLE POLYVALENTE GEORGES DAUTELLE																		
Salle polyvalente-320 places. G DAUTELLE	119,00 €	35,70 €	83,30 €	238,00 €	71,40 €	166,60 €	318,00 €	95,40 €	222,60 €	639,00 €	191,70 €	447,30 €	484,00 €	145,20 €	338,80 €	986,00 €	295,80 €	690,20 €
Chauffage de la salle polyvalente- n'est pas d'utilisée avec l'usage pour la cuisine.	*186,00 €*	*55,80 €*	130,20 €	*186,00 €*	*55,80 €*	130,20 €	*249,00 €*	*74,70 €*	174,30 €	*249,00 €*	*74,70 €*	174,30 €	*373,00 €*	*111,90 €*	261,10 €	*373,00 €*	*111,90 €*	261,10 €
TOTAL SALLE POLY avec CHAUFFAGE	305,00 €	91,50 €	213,50 €	424,00 €	127,20 €	296,80 €	567,00 €	170,10 €	396,90 €	888,00 €	266,40 €	621,60 €	857,00 €	257,10 €	599,90 €	1 359,00 €	407,70 €	951,30 €
Kiosque	46,00 €	13,80 €	32,20 €	92,00 €	27,60 €	64,40 €	122,00 €	36,60 €	85,40 €	241,00 €	72,30 €	168,70 €	185,00 €	55,50 €	129,50 €	367,00 €	110,10 €	256,90 €
Salle des fêtes- - DANIEL BOITEUX																		
Salle des fêtes- 80 places- D. BOITEUX	46,00 €	13,80 €	32,20 €	92,00 €	27,60 €	64,40 €	122,00 €	36,60 €	85,40 €	241,00 €	72,30 €	168,70 €	185,00 €	55,50 €	129,50 €	367,00 €	110,10 €	256,90 €
Chauffage de la salle des fêtes	*113,00 €*	*33,90 €*	79,10 €	*113,00 €*	*33,90 €*	79,10 €	*147,00 €*	*44,10 €*	102,90 €	*147,00 €*	*44,10 €*	102,90 €	*217,00 €*	*65,10 €*	151,90 €	*217,00 €*	*65,10 €*	151,90 €
TOTAL SALLE DES FETES avec CHAUFFAGE	159,00 €	47,70 €	111,30 €	205,00 €	61,50 €	143,50 €	269,00 €	80,70 €	188,30 €	388,00 €	116,40 €	271,60 €	402,00 €	120,60 €	281,40 €	584,00 €	175,20 €	408,80 €
L'heure de nettoyage supplémentaire	21,75 €			21,75 €			21,75 €			21,75 €			21,75 €			21,75 €		

Tarifs des services rendus et droits et obligations diverses

Cimetières 2023	30 ans	50 ans
Concessions trentenaires dans les cimetières	174,00 €	289,00 €
Case enterrée de 1 à 4 urnes	563,00 €	940,00 €
Case au monument 1 à 4 urnes	1 052,00 €	1 754,00 €

Services périscolaires 2023	Compertriats	Extérieurs
Garderie du Matin et soir	0,75 €	0,90 €
Garderie du midi	0,30 €	0,40 €
Prix du repas	5,25 €	6,30 €

Occupation du domaine public (place et voirie) 2023	
Droit fixe	30,00 €
Prix du m² occupé	0,40 €
Droit de place du marché	5,00 €
Supplément Electricité	2,00 €
Droits divers 2023	
Jeton du monnayeur	1,85 €
Frais de photocopie noir et blanc	0,10 €
Frais de photocopie couleur	0,65 €
Accès au cours de tennis	50,00 €
Accès aux bords de Marne, caution clé	10,00 €
Duplicata de livret de famille (à partir du 3ème exemplaire)	20,00 €

Loyers et charges des logements 2023		
Logements	Loyer	Charges
24 rue Jules FERRY - F5 -1er étage	501 €	6,50 €
24 rue Jules FERRY - F5 -2ème étage	501 €	6,50 €
25 rue Jules FERRY - F3 -1er étage	449 €	6,50 €
Garage 25 rue Jules Ferry 1er étage	38 €	
25 rue Jules FERRY - F4 -2ème étage	474 €	6,50 €
Garage 25 rue Jules Ferry 2ème étage	38 €	

Location de 10 tables + 20 bancs	
collectivités, administrations extérieures, associations de Compertrix, Compertriats	Gratuit
Pas de prêt aux administrés extérieurs	
caution par lot d'une table et 2 bancs	200€/ lot

Fait à COMPERTRIX, 25/10/2022
Extrait certifié conforme.
Le Maire,
Pascal LEFORT

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Envoyé en préfecture le 27/10/2022
Reçu en préfecture le 27/10/2022
Affiché le 27/10/22
ID : 051-215101494-20221025-D_2022_032-DE